



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Intervention de Son Exc. Monsieur Jean-François DOBELLE,
Représentant permanent de la France auprès de la Conférence du Désarmement
Plénière informelle sur le point 2 de l'ordre du jour (TIPMF)
Genève, le 8 février 2007

Monsieur le coordinateur,

Permettez moi tout d'abord de vous féliciter pour votre désignation pour coordonner nos travaux sur le point 2 de l'ordre du jour. Vous pouvez compter sur le soutien de ma délégation. Puisque pour des raisons pratiques d'organisation il a été décidé d'aborder au cours de cette session la problématique d'un futur Traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, ou Traité "Cut-off", je saisis cette occasion pour rappeler la position générale de mon pays à cet égard. Je limiterai volontairement mon propos aux aspects généraux relatifs à ce futur Traité et je ne manquerai pas de préciser ultérieurement certains points particuliers.

Monsieur le coordinateur,

Lorsqu'en 1995, un accord s'est fait jour sur le lancement de la négociation du TIPMF à la CD, la communauté internationale avait deux objectifs en tête :

a) sur le terrain du désarmement nucléaire, il s'agissait de geler les arsenaux, c'est-à-dire la quantité de matière fissile permettant la réalisation des armes, en rendant les moratoires légalement contraignants et en les généralisant. Sur ce point, je vous renvoie aux principes et aux objectifs en matière de non prolifération et de désarmement agréés lors de la conférence d'examen du TNP en 1995, et principalement le programme d'action relatif à la mise en œuvre de l'article VI du Traité dont le TIPMF est le deuxième élément constitutif, le TICE en étant le premier ;

b) sur le terrain de la non prolifération, il s'agissait de prévenir, dans le cadre d'une démarche identique pour tous, l'accès des Etats non membres du TNP à une capacité nucléaire militaire. Il s'agissait aussi, comme de récentes expériences en avaient montré la nécessité, de généraliser les contrôles et la vérification de la non prolifération chez les Etats non dotés de

l'arme nucléaire.

Monsieur le coordinateur, qu'en est-il aujourd'hui ?

Notre lecture des douze années qui se sont écoulées nous amène à constater que le "Cut-off" ne satisfera que marginalement nos attentes en matière de non prolifération. En effet :

- d'une part, les protocoles additionnels, avec le système de garanties généralisées, qui ont été établis dans l'intervalle, constituent désormais le standard de la vérification ; à cet égard, je rappelle l'importance que la France attache à leur universalisation ;
- d'autre part, les essais nucléaires en Asie du Sud, ont changé la donne.

Ainsi, la vérification de la non prolifération s'exerce désormais indépendamment d'un futur TIPMF. Quant aux Etats d'Asie du Sud, leur situation relève dorénavant d'une problématique de désarmement.

Monsieur le coordinateur,

Mon pays estime donc que le futur Traité "Cut-off" **apparaît aujourd'hui d'abord et surtout comme un Traité de désarmement nucléaire** en ce sens qu'il apparaît, à l'égal du TICE, comme une condition nécessaire pour poursuivre le désarmement nucléaire dans le cadre du désarmement général et complet. De fait, ce futur Traité devrait donc occuper, à cet égard, une place toute particulière : en effet, sans stabilisation préalable des arsenaux sur les plans qualitatifs et quantitatifs, peut-on concevoir un désarmement nucléaire efficace ? Je note au passage que le lien entre le TICE et le TIPMF constitue la condition de la poursuite d'un «cycle vertueux» et partant, une condition essentielle de la crédibilité des engagements pris ou à prendre.

Ainsi, l'approche de la France, quant aux différents aspects constitutifs de ce futur Traité, découle de cette conclusion : le Traité "Cut-off" est avant tout un instrument de désarmement nucléaire à l'égal du TICE.

Monsieur le coordinateur,

Comme nous venons de le voir, dans notre esprit, ce futur Traité devrait conduire à un gel quantitatif du niveau maximum des arsenaux nucléaires dans le monde, tout comme le TICE l'a gelé qualitativement. Sans trop entrer dans les détails à ce stade de nos débats, je souhaiterais simplement présenter les conclusions que mon pays tire de cette constatation pour ce qui concerne le champ d'application de ce Traité.

Le "Cut-off" devrait concerner l'interdiction totale de la production future de matières fissiles pour des armes nucléaires. C'est pourquoi de notre point de vue, ce Traité sauf à changer radicalement de nature, n'a pas vocation à couvrir les stocks constitués antérieurement à l'entrée en vigueur du Traité, ni d'ailleurs les productions pour les usages pacifiques ou les usages militaires non explosifs. Il ne s'agit donc pas de se tromper d'objectif au risque d'une paralysie complète, et pour longtemps, des efforts de désarmement nucléaire.

Monsieur le coordinateur,

Pour conclure, il me semble que pour définir le contenu futur du Traité "Cut-off", trois principes devraient être respectés pour tenir compte de la sensibilité politique du sujet et de sa complexité technique :

- Garder à l'esprit l'objectif fondamental de ce Traité. A notre sens, il s'agit avant tout de permettre la poursuite des efforts de désarmement nucléaire, dans le cadre du désarmement général et complet, en gelant les arsenaux actuels ;

- Nous garder des solutions toutes faites qui, bien que séduisantes en apparence, simplifient à l'excès un domaine dans lequel des approches fines et adaptées sont préférables, notamment en matière de définitions ;

- Eviter d'établir des pré conditions qui seraient susceptibles d'empêcher le lancement de la négociation. Ceci concerne notamment les questions sensibles de la vérification et des stocks. Ainsi, le débat sur la vérification devrait trouver sa solution au cours de la négociation elle-même.

Monsieur le coordinateur,

Après avoir été longtemps dans l'impasse, la négociation de ce Traité a aujourd'hui de réelles chances d'être relancée. L'an dernier, un nouvel élan en faveur de cette négociation a été initié, et nous saluons tout particulièrement à cet égard les propositions concrètes faites par les Etats Unis. Nous souhaitons vivement que cet élan puisse être maintenu.

Monsieur le coordinateur, je vous remercie./.